Image not found or type unknown

débloquer avoirs banquaires après décès SANS notaire

Par **detourre**, le **14/06/2010** à **16:37**

Bonjour,

une question simple mais à laquelle je n'arrive pourtant à trouver aucune réponse nulle part :

Mon père vient de décéder, ma mère est toujours vivante, ils étaient mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.
Mon père possédait des comptes banquaires types livret A, PEL... qui vont être bloqués.
Comment faire pour les débloquer, i.e. comment ma mère (il y a eu une donation au dernier vivant) peut-elle récupérer les sommes ?
Comme ce sont les seuls biens bloqués (pas d'immobilier), nous nous passerions bien d'avoir affaire à un notaire mais personne (pas même la banque) n'est capable de nous dire si c'est possible et si oui comment faire !

Quelqu'un pourrait-il nous aider ?

Merci !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés